

Rapport de la

---

**CONSULTATION TECHNIQUE RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UNE  
STRUCTURE ET D'UNE STRATÉGIE D'ÉTABLISSEMENT D'UN  
FICHIER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES  
DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE  
RAVITAILLEMENT**



Les commandes de publications de la FAO peuvent être adressées au:  
Groupe des ventes et de la commercialisation  
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Courriel: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org)  
Télécopie: +39 06 57053360  
Site internet: [www.fao.org/icalog/inter-e.htm](http://www.fao.org/icalog/inter-e.htm)

Rapport de la

CONSULTATION TECHNIQUE RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UNE STRUCTURE ET D'UNE  
STRATÉGIE D'ÉTABLISSEMENT D'UN FICHER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES  
DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE RAVITAILLEMENT

Rome, 8-12 novembre 2010

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-206727-6

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations publiées sur ce site Web. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse:

copyright@fao.org

ou:

Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications  
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

© FAO 2011

## PRÉPARATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document contient la version finale du rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, qui s'est tenue au siège de la FAO, à Rome (Italie), du 8 au 12 novembre 2010.

FAO.

Rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. Rome, 8-12 novembre 2010.

*FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture*. No. 956. Rome, FAO. 2011. 29p.

### RÉSUMÉ

Le présent document présente la version finale du rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. La Consultation s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, du 8 au 12 novembre 2010.

Elle a été convoquée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sur recommandation de la vingt-huitième session du Comité des pêches de la FAO. La Consultation technique a formulé des recommandations à l'intention du Comité, pour examen à sa vingt-neuvième session. Elle a été financée par les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par la Commission européenne.



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
OUVERTURE DE LA CONSULTATION TECHNIQUE	1
ÉLECTION DU PRÉSIDENT	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION TECHNIQUE	2
ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR	2
EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DE LA STRATÉGIE PROPOSÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN FICHER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE RAVITAILLEMENT ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS Y AFFÉRENTES	2
QUESTIONS DIVERSES	10
ADOPTION DU RAPPORT	10
 <b>ANNEXES</b>	
A    Ordre du jour	11
B    Liste des délégués et observateurs	12
C    Liste des documents	26
D    Allocution d'ouverture de Árni M. Mathiesen, Sous-Directeur général, Département des pêches et de l'aquaculture, FAO, Rome (Italie)	27



## OUVERTURE DE LA CONSULTATION TECHNIQUE

1. Sur recommandation formulée par le Comité des pêches de la FAO à sa vingt-huitième session, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Jacques Diouf, a convoqué au Siège de la FAO, à Rome, une Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement et d'exploitation d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement.

2. La Consultation technique s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 8 au 12 novembre 2010. Elle était financée par la Commission européenne et les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

3. Y ont participé 35 Membres de la FAO et les observateurs de six organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales. On trouvera la liste des délégués et observateurs à l'annexe B. La liste des documents présentés à la Consultation technique figure à l'annexe C.

4. La Secrétaire de la Consultation technique, Mme Michèle Kuruc, a ouvert la Consultation technique et abordé quelques points d'ordre administratif avant de présenter M. Árni Mathiesen, Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, qui a prononcé une déclaration liminaire. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, M. Mathiesen a rappelé les nombreux effets préjudiciables de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR). Il a ensuite présenté le fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (fichier mondial) qui, une fois en place, constituerait l'outil le plus récent de lutte contre les activités de pêche INDNR. Le fichier mondial était conçu pour fournir des renseignements sur l'identité des navires à l'échelle mondiale et pour renforcer la transparence des opérations de pêche, de sorte que la pêche illégale soit désormais plus difficile et plus coûteuse pour tous ceux qui seraient tentés de la pratiquer. M. Mathiesen est ensuite revenu sur les grandes étapes du processus ayant conduit à l'élaboration du fichier mondial, depuis la Déclaration de Rome de 2005 sur la pêche INDNR, qui appelait à l'élaboration d'un fichier mondial, jusqu'aux mesures prises depuis par la FAO et le Comité des pêches pour affiner le cadre conceptuel applicable à la structure de ce fichier. Il a insisté sur le fait que le fichier mondial ne devait pas être considéré comme un outil autonome, et qu'il fonctionnerait en synergie avec d'autres instruments comme le Plan d'action international sur la pêche INDNR ou l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, de même qu'avec les nombreux outils utilisés par les États et les organismes régionaux de gestion des pêches dans la lutte contre la pêche INDNR. Le Sous-Directeur général a souligné que l'échange d'informations et la coopération internationale dont le fichier mondial envisagé se veut l'expression étaient essentiels à l'aboutissement de la lutte contre la pêche INDNR, et a rappelé aux délégués que lors du débat sur le champ d'application du fichier mondial, ils devraient garder à l'esprit que les opérations de transbordement et les navires de ravitaillement étaient l'un des principaux maillons des activités de pêche INDNR, et que la pêche INDNR était un phénomène de grande ampleur n'épargnant aucune région ni aucune pêcherie. Il a souligné que les délégués devaient formuler des recommandations sur les principaux points évoqués dans le document de travail, et notamment sur la portée du fichier mondial, le système d'attribution d'un identifiant unique du navire, l'hébergement, la gestion et le financement du fichier mondial, la mise en place progressive du fichier mondial, l'accès aux informations contenues dans le fichier et la confidentialité des données, les aspects juridiques et la prise en compte des

besoins des pays en développement. Ces recommandations seraient ensuite transmises pour examen au Comité des pêches à sa vingt-neuvième session, prévue en janvier 2011. En conclusion, M. Mathiesen a souhaité aux délégués le plein succès dans leurs délibérations. Le texte de son intervention figure à l'annexe D.

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

5. M. Martin Tsamenyi a été élu Président de la Consultation technique. En prenant ses fonctions, le Président a remercié les participants de leur confiance. Les participants ont approuvé la proposition du Président visant à ce que tous les débats se déroulent en plénière, sans exclure pour autant la possibilité de constituer, en fonction des besoins, des groupes de travail à composition non limitée chargés d'examiner des points précis.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION TECHNIQUE**

6. Les participants ont adopté l'ordre du jour figurant à l'annexe A. Le Président a indiqué les horaires de travail de la Consultation, soulignant qu'il conviendrait de faire preuve de souplesse afin de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles.

### **ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR**

7. L'Espagne a été désignée au poste de premier vice-président, l'Argentine à celui de deuxième vice-président et le Japon à celui de troisième vice-président. M. Jerry Walsh (Canada) a été désigné rapporteur.

### **EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DE LA STRATÉGIE PROPOSÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN FICHER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE RAVITAILLEMENT ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS Y AFFÉRENTES**

#### **Types de navires à inscrire au fichier mondial**

8. Les participants ont débattu des types de navires à inscrire au fichier mondial et sont convenus à l'unanimité que tous les navires, y compris les navires d'entités de pêche, entrant dans le champ des définitions des termes « navire », « pêche » et « activités liées à la pêche » énoncées dans l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, devaient être inscrits au fichier mondial, à l'exception des catégories suivantes: i) les bateaux de loisirs, tels que définis par chaque État Membre ou entité de pêche; ii) les porte-conteneurs ne transportant pas de poisson ou, s'ils en transportent, ne transportant que du poisson ayant été préalablement débarqué.

9. La Chine a estimé qu'il convenait d'insérer les mots « autres circonstances spécifiées par les lois et règlements d'un État du pavillon » en tant que troisième exception à la Recommandation 1.

**Recommandation 1:**

Les participants ont recommandé que tous les navires, y compris ceux des entités de pêche, entrant dans le champ des définitions des termes «navire», «pêche» et «activités liées à la pêche» énoncées dans l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, devaient être explicitement inscrits au fichier mondial, à l'exception des catégories suivantes:

- i) les bateaux de loisirs, tels que définis par chaque État Membre ou entité de pêche;
- ii) les porte-conteneurs ne transportant pas de poisson ou, s'ils en transportent, ne transportant que du poisson ayant été préalablement débarqué.

**Zones de pêche à intégrer au fichier mondial**

10. Les participants ont examiné la question des zones de pêche à intégrer au fichier mondial. Plusieurs types de zones ont été examinés: la haute mer, les zones maritimes sous juridiction nationale, les eaux continentales et les zones faisant l'objet d'accords bilatéraux. Il a été décidé qu'il convenait d'adopter une approche flexible de manière à couvrir toutes les zones tout en laissant aux États la faculté de décider de l'application. Un intérêt a été manifesté s'agissant de donner la possibilité d'utiliser le fichier pour les pêcheries continentales, en particulier dans le cas des grandes pêcheries, sachant qu'une approche flexible devrait être adoptée dans la recommandation correspondante.

11. La Chine a exprimé l'avis que le fichier mondial ne devait s'appliquer qu'aux navires pêchant en haute mer.

**Recommandation 2:**

Consciente de la nécessité de procéder de manière souple et progressive, la Consultation technique a recommandé qu'en règle générale le fichier mondial s'applique à tous les navires tels que définis dans la recommandation 1, quelles que soient les zones dans lesquelles ils opèrent, et permette cependant aux États côtiers d'en déterminer l'application.

Elle a aussi recommandé d'appréhender avec souplesse la question de l'inscription des navires pêchant en eau douce, afin de tenir compte de la diversité des circonstances. Les États doivent être libres d'inscrire ces navires au fichier mondial s'ils le jugent opportun.

**Navires à inscrire au fichier mondial en vertu de critères convenus tels que la taille**

12. Les participants ont examiné la question de savoir si:

- i) tous les navires de pêche devaient être inscrits au fichier mondial; ou si
- ii) les navires devaient être inscrits en vertu de critères convenus tels que la longueur ou le tonnage.

13. Il a été reconnu que certains États pourraient avoir des difficultés à recueillir les informations requises sur les bateaux de pêche artisanale, au sens défini par la législation des États membres, en vue d'inclure ces bateaux dans le fichier mondial.

**Recommandation 3:**

Les participants ont recommandé que tous les navires d'un tonnage brut ou d'une jauge brute supérieurs ou égaux à 10 ou d'une longueur supérieure ou égale à 12 mètres (longueur hors tout) devaient être inscrits au fichier mondial, tout en reconnaissant que ce dernier devait être mis en place progressivement et qu'il convenait de prendre dûment en considération les caractéristiques des navires de petite taille.

**Adoption du concept d'identifiant unique du navire (IUN) dans le cadre du fichier mondial**

14. Conscients que l'attribution d'un IUN est un préalable essentiel au maintien de l'intégrité du fichier mondial, les participants ont examiné différentes options envisageables en vue de l'attribution d'un IUN à tous les navires du fichier mondial réunissant les conditions requises.

15. Les participants ont examiné la question de savoir si la FAO devait mettre au point un nouveau mécanisme pour l'attribution d'un IUN aux navires du fichier mondial, mais sont convenus qu'utiliser le mécanisme administré par IHS-Fairplay, qui a déjà fait la preuve de son efficacité, présentait des avantages considérables. Ayant examiné d'autres possibilités, ils ont constaté que HIS-Fairplay était le fournisseur potentiel qui avait le plus d'expérience. Il était entendu que HIS-Fairplay était convenu de travailler avec la FAO et les États Membres en vue d'administrer un mécanisme d'attribution d'IUN aux fins du fichier mondial et en vue de déterminer les informations à recueillir dans le cas des navires de petite taille. Les États Membres avaient besoin de savoir exactement comment communiquer à HIS-Fairplay les données nécessaires à l'attribution des IUN. Il convenait que la FAO donne des indications sur ce point.

**Recommandation 4:**

Il a été recommandé que l'attribution d'un IUN à tous les navires visés par la recommandation 1 et inscrits dans le fichier mondial soit confiée à un organe compétent, et il a été souligné que HIS-Fairplay disposait des capacités et de l'expérience dans ce domaine. Il a en outre été recommandé de réfléchir comme il convient aux caractéristiques des navires de petite taille et à la nécessité de réunir des informations suffisantes pour s'assurer qu'un identifiant unique puisse leur être attribué.

**Renseignement minimaux à fournir à l'appui des demandes d'attribution d'un identifiant unique du navire dans le cadre du fichier mondial**

16. Les participants ont établi que la définition des renseignements minimaux à soumettre à l'appui des demandes d'attribution de numéros d'IUN au titre du fichier mondial était un exercice complexe et qu'il fallait tenir compte du fait que les États n'avaient pas tous les mêmes capacités s'agissant de fournir les informations voulues. Il ressort de l'examen de plusieurs sources existantes que des critères précis pourraient être définis dans le cas des navires de grande taille, mais que des critères différents devraient être appliqués aux navires de petite taille.

17. L'attention des participants a été appelée sur l'Article VI de l'Accord de 1993 visant à promouvoir le respect par les navires pêchant en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, et sur les accords ultérieurs, qui pourraient offrir un cadre général en vue de la définition des informations minimums requises aux fins du fichier mondial.

18. Les participants ont estimé par ailleurs que les États Membres devaient pouvoir déterminer avec souplesse si un navire devait être inscrit dans la catégorie des navires de grande taille ou dans celle des navires de petite taille.

**Recommandation 5:**

Il a été recommandé que les renseignements figurant dans les Tableaux 1 et 2 ci-dessous constituent les critères minimaux applicables aux demandes d'attribution d'un IUN du fichier mondial pour tous les navires d'un tonnage brut ou d'une jauge brute supérieurs ou égaux à 100 ou d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres (longueur hors tout).

Il a également été recommandé que les États Membres dont les navires sont de plus petite taille soient libres d'appliquer ces critères s'ils le souhaitent, afin d'accélérer la délivrance d'un IUN à ces navires et leur inscription au fichier mondial.

Il a été recommandé par ailleurs que soient définis des critères distincts visant à faciliter la demande de délivrance d'un IUN pour les navires de petite taille, et que le Comité des pêches demande à la FAO de travailler avec les États membres et IHS-Fairplay à l'élaboration de ces critères.

**Tableau 1**

**Renseignements de base requis aux fins de l'obtention d'un IUN**

**Navires d'un tonnage brut supérieur ou égal à 100/d'une jauge brute supérieure ou égale à 100/d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres (longueur hors tout) et autres navires, à la discrétion de l'État du pavillon**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaire déclaré</li> <li>• État du pavillon</li> <li>• Nom du navire de pêche</li> <li>• Immatriculation nationale / numéro officiel</li> <li>• Noms précédents du navire</li> <li>• Port d'immatriculation</li> <li>• Nom et adresse du (ou des) propriétaire(s)</li> <li>• Pavillon(s) précédent(s) (le cas échéant)</li> <li>• Indicatif international de signaux radio (le cas échéant)</li> <li>• Lieu et date de construction</li> <li>• Type de navire</li> <li>• Port en lourd (le cas échéant)</li> <li>• Longueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Creux sur quille</li> <li>• Largeur</li> <li>• Numéro d'identité du service mobile maritime (le cas échéant)</li> <li>• Tonnage brut ou jauge brute (à préciser)</li> <li>• Jauge nette (le cas échéant)</li> <li>• Puissance du moteur ou des moteurs principaux</li> <li>• Constructeur du navire</li> <li>• Pays de construction</li> <li>• Registre parallèle (le cas échéant)</li> <li>• Exploitant commercial (le cas échéant – nom et adresse)</li> <li>• Date d'inscription au registre de l'État du pavillon</li> <li>• Date de désimmatriculation du navire (par le précédent État du pavillon, le cas échéant)</li> </ul>
--	---

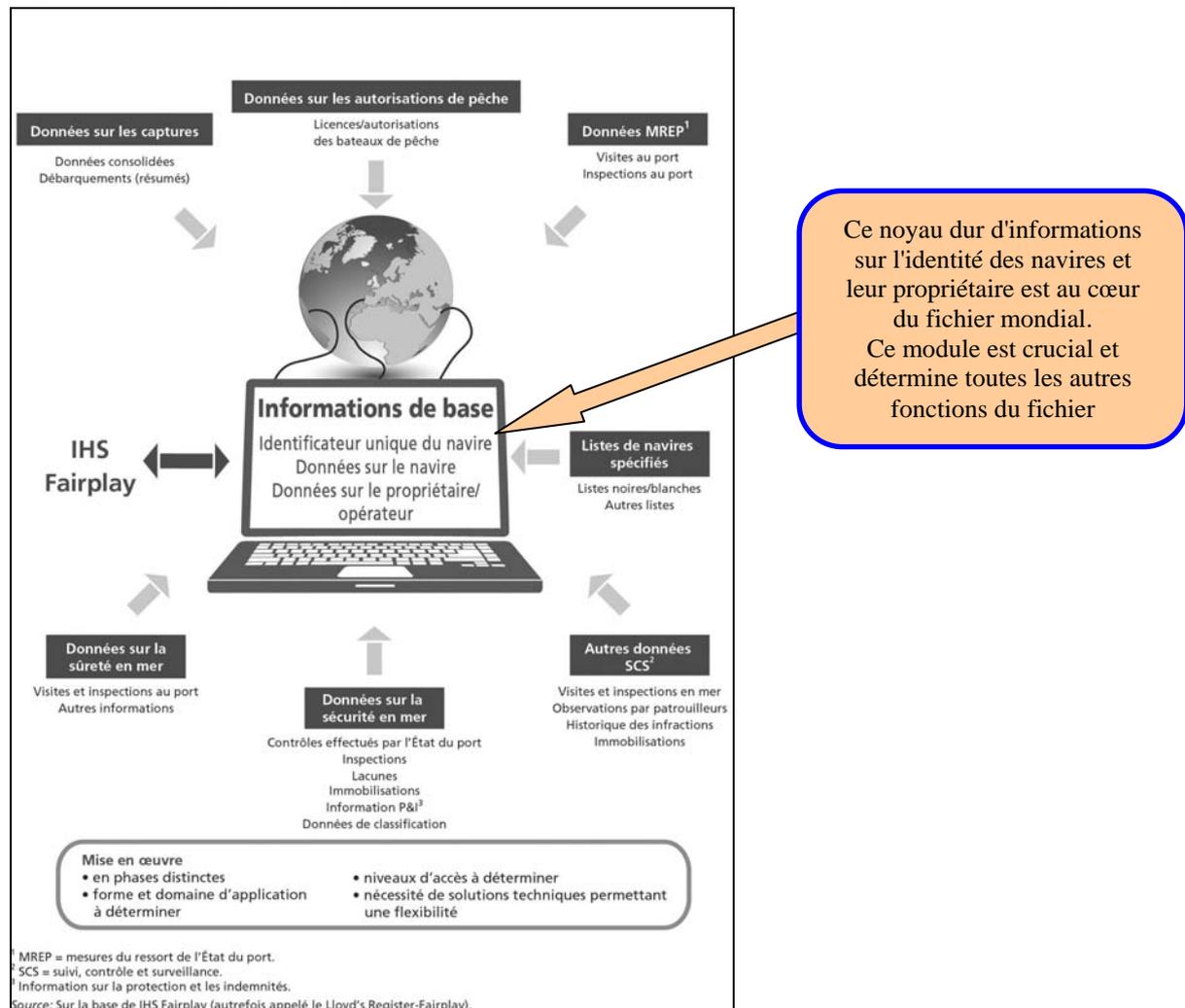
<b>Tableau 2</b>	
<b>Données supplémentaires requises dans les 5 années suivant l'attribution d'un IUN</b>	
<b>Navires d'un tonnage brut supérieur ou égal à 100/d'une jauge brute supérieure ou égale à 100/d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres (longueur hors tout)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société mère du propriétaire inscrit</li> <li>• Gestionnaire du navire (le cas échéant)</li> <li>• Affrètement coque nue (le cas échéant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnées du propriétaire véritable des navires dans le registre «Parallel-in»</li> <li>• Coordonnées du propriétaire véritable des navires dans le registre «Parallel-out»</li> </ul>

## Modules d'information supplémentaires

19. Les participants ont réfléchi aux types d'informations supplémentaires qui devraient être introduits dans le fichier et ont jugé la figure 1 (ci-dessous) particulièrement utile. On y voit le type d'informations qui pourraient être utiles pour lutter contre la pêche INDNR et le type d'organisation modulaire qui pourrait se mettre progressivement en place au sein du fichier. Aucune décision n'a été prise concernant les informations précises qui devraient figurer dans chaque module.

**Figure 1**

Registre mondial de pêche: exemple de modules de données



20. Les participants sont convenus que dans la première phase de mise en œuvre du fichier mondial, seules les informations requises pour la demande d'IUN seront exigées.

**Recommandation 6:**

Les participants à la Consultation technique, conscients de la nécessité permanente, pour les États Membres, d'engager, en tant que de besoin, des actions de renforcement des capacités, ont recommandé que des modules d'information connexes pertinents, et de nature à renforcer l'objectif fondamental de la lutte contre la pêche INDNR, soient progressivement fournis aux fins du fichier mondial. Les participants ont appelé l'attention sur les responsabilités qui incombent aux États du pavillon en droit international et, partant, ont recommandé que ceux-ci fournissent les informations et mises à jour aux fins du fichier.

**Hébergement, gestion et financement du fichier mondial**

21. Les participants ont examiné trois options concernant l'hébergement et la gestion du fichier:

- i. un fichier entièrement hébergé et géré à la FAO;
- ii. un fichier géré à la FAO mais avec l'aide de services techniques (bases de données) qui seraient assurés par une tierce partie appropriée qui serait sous contrat;
- iii. un fichier entièrement hébergé et géré par un organisme extérieur à la FAO.

Les bases de données extérieures dont on estimait qu'elles pourraient convenir pour héberger le fichier étaient la base de données EQUASIS et la base de données GISIS, exploitée par l'OMI.

22. Les participants ont appuyé, dans son principe, l'option consistant à confier à la FAO l'hébergement et la gestion du fichier mondial, sous réserve d'une étude comparative des coûts des trois options et de l'adoption de modalités suffisamment souples pour permettre la participation des entités de pêche au fichier mondial.

23. La FAO a noté que les coûts estimatifs cités à titre indicatif dans le document TC/GR/2010/2 représentaient une part importante des ressources du Programme ordinaire allouées au Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO et qu'il faudrait par conséquent que la FAO puisse disposer de ressources extrabudgétaires pour être à même de s'acquitter de ces nouvelles responsabilités sans avoir à réduire de manière substantielle les fonds alloués à plusieurs autres programmes et activités hautement prioritaires menés actuellement au titre du Programme ordinaire.

24. Les participants à la Consultation technique sont convenus que, quelle que soit la solution de financement arrêtée par le Comité des pêches, il est essentiel d'avoir des certitudes à long terme quant au financement du fichier mondial.

**Recommandation 7:**

Les participants ont prié le Secrétariat de la FAO de réaliser à l'intention du Comité des pêches une étude comparative complète des coûts des différentes options et, conscients de la nécessité d'examiner les incidences financières, ils ont recommandé que l'hébergement et la gestion du fichier mondial par la FAO soient assujettis à une évaluation des aspects financiers par le Comité des pêches.

### **Mise en place progressive du fichier mondial**

25. Les participants se sont dits d'avis qu'il était essentiel de mettre en place le fichier mondial par étapes pour permettre un développement judicieux et pour répondre aux besoins de développement des États afin d'obtenir une participation aussi complète que possible.

26. Il a été convenu de définir trois phases, sous réserve de l'évaluation qui se fera au fur et à mesure et des travaux ultérieurs sur les informations à recueillir pour appliquer l'IUN aux navires de petite taille. Ces trois phases sont les suivantes:

- i. Phase 1: Tous les navires de 100 tonnes et plus de jauge brute, de 100 tonneaux et plus de jauge brute ou de 24 mètres et plus. Il a été noté que le fichier mondial devait être suffisamment flexible pour que les États appliquent les critères d'information aux petits navires (notamment à ceux relevant de la phase 2) et inscrivent ceux-ci dans la phase 1 s'ils le souhaitent.
- ii. Phase 2: Tous les navires de moins de 100 tonnes de jauge brute, de moins de 100 tonneaux de jauge brute, de moins de 24 mètres mais de 50 tonnes ou tonneaux de jauge brute ou plus, ou de 18 mètres ou plus.
- iii. Phase 3: Tous les autres navires concernés, notamment les navires de moins de 50 tonnes de jauge brute, de moins de 50 tonneaux de jauge brute, de moins de 18 mètres mais de 10 tonnes ou tonneaux ou plus de jauge brute ou de 12 mètres ou plus.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces trois phases, il faudrait créer des modules d'information appropriés, sous réserve que des critères d'information appropriés soient définis.

27. Il a également été convenu que la mise en place du fichier mondial dépendrait d'un certain nombre d'éléments, en particulier: a) établissement d'un budget durable et suffisant; b) négociation de contrats appropriés pour différents éléments du fichier mondial, au besoin; c) définition précise des critères applicables aux demandes d'attribution d'IUN pour les navires de petite taille; et d) appui au renforcement des capacités à mettre en œuvre afin d'éliminer les difficultés que rencontrent les États en développement pour réunir les informations requises.

#### **Recommandation 8:**

Il a été recommandé que la FAO assure la mise en place progressive du fichier mondial sur une période de huit ans, conformément à un plan d'exécution qu'elle aura elle-même élaboré.

Il a également été recommandé que le Comité des pêches demande à la FAO de collaborer avec les États Membres pour préciser les dispositions administratives applicables à l'adoption et à la mise en œuvre de la phase 1 du fichier mondial.

### **Accès aux informations et protection des données du fichier mondial**

28. Les participants ont débattu des niveaux d'accès aux différents types d'informations transmises au fichier mondial. Ils se sont déclarés généralement favorables à l'option consistant à rendre publics les renseignements relatifs aux caractéristiques des navires, conformément à l'objectif du fichier mondial, qui vise à renforcer la transparence des opérations de pêche aux fins de la lutte contre la pêche INDNR. Plusieurs États Membres ont estimé que l'existence de restrictions d'ordre législatif, judiciaire ou réglementaire en matière

de transmission d'informations personnelles et autres informations à caractère privé soulevait un certain nombre de difficultés à prendre en considération. La FAO pourrait donc être appelée à élaborer, en collaboration avec les États Membres, des protocoles visant à contrôler l'accès à certains types d'informations, et notamment aux données personnelles ou privées. Il a par ailleurs été souligné que l'accès aux informations personnelles et autres informations à caractère privé était susceptible de faire l'objet de restrictions en vertu des législations nationales en vigueur et que les États devaient poursuivre l'examen de ces questions. Il pourrait également s'avérer nécessaire de prévoir des restrictions appropriées lors de la définition des futures informations à transmettre au fichier mondial.

**Recommandation 9:**

Il a été recommandé que, de manière générale, les informations relatives aux caractéristiques des navires relèvent du domaine public.

Il a également été recommandé que d'autres informations fassent, au besoin, l'objet de certaines restrictions, compte tenu des prescriptions énoncées dans les législations nationales.

**Le caractère approprié d'un instrument juridique contraignant pour le fichier mondial des navires**

29. Les participants ont été invités à déterminer si le fichier mondial devait être une initiative strictement facultative et le rester, ou s'il convenait d'élaborer à terme un instrument juridiquement contraignant. Ils ont souligné que le succès du fichier mondial demanderait un engagement politique résolu, et exigerait en particulier des États Membres qu'ils transmettent les informations nécessaires à la réalisation du principal objectif du fichier mondial, qui vise à lutter contre la pêche INDNR en renforçant la transparence des opérations des navires de pêche.

**Recommandation 10:**

Il a été recommandé que le fichier mondial soit mis en place le plus rapidement possible en tant qu'initiative facultative, dans le cadre d'une approche échelonnée reposant notamment sur la réalisation d'évaluations complètes à l'issue de la première phase (vers la fin de 2013).

Il a par ailleurs été recommandé que des études complémentaires soient réalisées à la lumière des conclusions de cette première évaluation, afin d'établir s'il convient d'envisager à titre facultatif un instrument juridiquement contraignant prévoyant l'attribution d'un identifiant unique aux navires concernés et précisant les informations à transmettre au fichier mondial, au moment considéré et à l'avenir.

**Besoins des pays en développement et perspectives**

30. Les participants ont examiné les besoins des pays en développement et les perspectives qui s'ouvrent à eux dans le contexte de l'élaboration, de la mise en place et de l'exploitation du fichier mondial, notant que l'article 21 de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée apportait à cet égard un éclairage particulièrement utile. L'évaluation des besoins et des perspectives devrait être la première étape sachant que certains pays en développement ont des capacités inégales en matière de mise en œuvre. Il a également été noté que ces évaluations devaient tenir compte de l'aide qu'il faudrait apporter régulièrement à ces pays, y compris au-delà de la phase initiale de mise en place du fichier mondial, afin de répondre à leurs besoins.

31. Les participants ont notamment recensé les domaines d'assistance suivants:

- élaboration de systèmes nationaux de fichiers ou de registres des navires intégrés entre ministères, autorités et administrations maritimes et autres autorités compétentes;
- assistance dans le domaine des technologies;
- aide à la mise en place de systèmes efficaces de collecte de données;
- aide à l'élaboration de la législation;
- formation à l'utilisation des capacités renforcées et des améliorations technologiques.

32. Des suggestions ont également été avancées concernant les moyens d'évaluer de manière efficace les besoins des pays en développement. La FAO, à cet égard, a été invitée à utiliser tous les moyens à sa disposition, et notamment à travailler avec les groupes sous-régionaux et les organisations régionales de gestion des pêches, en s'appuyant, entre autres, sur des questionnaires et des ateliers pour obtenir les informations requises et mettre en œuvre des solutions adaptées.

**Recommandation 11:**

Il a été recommandé que la FAO fournisse, dans la mesure du possible, des ressources et des capacités suffisantes pour cerner les besoins et les perspectives des pays en développement dans le contexte du fichier mondial, de sorte que les stratégies requises, une fois définies, puissent être élaborées et mises en œuvre compte tenu des besoins et en mettant à profit les perspectives recensées, afin que les pays en développement puissent contribuer activement au fichier mondial et en bénéficier.

**QUESTIONS DIVERSES**

33. Mme Kuruc a fait savoir aux délégués que se tiendrait à Maputo (Mozambique), du 28 février au 4 mars 2011, le troisième atelier de formation sur le respect des mesures applicables à la pêche dans le monde (Atelier mondial de formation au contrôle de la pêche – GFTEW). Il s'agit de la seule initiative de formation sur le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches qui existe au niveau mondial. Elle permet aux professionnels du suivi, du contrôle et de la surveillance de mettre en commun leur expérience et de s'informer des faits nouveaux dans leur domaine et dans celui de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

**ADOPTION DU RAPPORT**

34. Le rapport de la Consultation technique a été adopté le 12 novembre 2010 à 16h30.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la Consultation technique
2. Élection du Président
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la Consultation technique
4. Élection des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur
5. Examen de la structure et de la stratégie proposées pour l'établissement et l'exploitation d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires d'approvisionnement et formulation de recommandations y afférentes.
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport

**Liste des délégués et observateurs**

**MEMBERS OF THE COMMITTEE  
MEMBRES DU COMITÉ  
MIEMBROS DEL COMITÉ**

**ANGOLA**

**Chef de délégation**

Mme Maria Esperanca PIRES DOS SANTOS  
Directeur national de la pêche  
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de pêches  
Rue Comandante Gika, C.P. 527  
Luanda  
Phone: +244 912 243214  
E-mail:  
esperancamaria2000@yahoo.com.br

**Suppléant(s)**

Mme Candida CAVALEIRO  
Chef de section des licences  
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de pêches  
Rue Comandante Gika, C.P. 527  
Luanda  
Phone: +244 924 155031  
E-mail: candidacavaleiro@hotmail.com

**Xavier MONTEIRO**

Naval Engineer  
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de pêches  
Rue Comandante Gika, C.P. 527  
Luanda  
Phone: +244 923 254824  
E-mail: monteiroxavier@hotmail.com

**Carlos Alberto AMARAL**

Conseiller  
Représentant permanent suppléant  
auprès de la FAO  
Représentation permanente auprès  
de la FAO  
Ambassade de la République d'Angola  
Via Druso, 39  
00184 Rome, Italy  
Phone: +39 348 8142566  
Fax: +39 06 772695241  
E-mail: gab@embangola.com

**ARGENTINA - ARGENTINE**

**Jefe de Delegación**

Hector Marcelo SANTOS  
Director Nacional de Coordinacion  
Pesquera  
Subsecretaría de Pesca y Acuicultura  
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca  
y Alimentos  
Ministerio de Agricultura, Ganadería, y  
Pesca  
Av. Paseo Colón 982  
Buenos Aires

**Suplente(s)**

Sra María del Carmen SQUEFF  
Ministro  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO  
Representación Permanente ante la FAO  
Encargado de Negocios a.i.  
Embajada de la República Argentina  
Piazza dell'Esquilino 2  
00185 Rome, Italy  
Phone: +39 06 48073300  
Fax: +39 06 48906984  
E-mail: faoprarg1@interfree.it

Agustín ZIMMERMANN  
 Secretario  
 Representante Permanente Alterno  
 ante la FAO  
 Representación Permanente ante la FAO  
 Embajada de la República Argentina  
 Piazza dell'Esquilino 2  
 00185 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 48073300  
 Fax: +39 06 48906984  
 E-mail: faoprarg1@interfree.it

### **BULGARIA - BULGARIE**

Head of Delegation  
 Ms Plamena YORDANOVA-  
 KAPRALIAKOVA  
 Head  
 Statistics Department, Fisheries and  
 Aquaculture National Agency  
 Phone: +39 06 3213986  
 Fax: +39 06 3226122  
 E-mail: faobulgaria@yahoo.it ;  
 plamena.yordanova@nafa.government.org

### **CANADA - CANADÁ**

Head of Delegation  
 Jerry WALSH  
 Chief  
 Regulations with Conservation  
 and Protection  
 North West Atlantic Fisheries Center  
 St. John's  
 Newfoundland  
 Phone: +1 709 685 9926; +1 709 772 3305  
 Fax: +1 709 772 3305  
 E-mail: jerry.walsh@dfo-mpo.gc.ca

#### Alternate(s)

Ms Pola YIP  
 Policy Analyst  
 Fisheries and Oceans Canada  
 International Affairs Directorate  
 200 Kent Street, 14th Floor  
 Ottawa, Ontario K1A 0E6  
 Phone: +1 613 9983229  
 Fax: +1 613 9909574  
 E-mail: pola.yip@dfo-mpo.gc.ca

### **CHILE - CHILI**

Jefe de Delegación  
 Alejandro COVARRUBIAS  
 Jefe Asuntos Internacionales  
 Servicio Nacional de Pesca  
 Valparaíso  
 Phone: +56 32 2819302  
 E-mail: acovarrubias@sernapesca.cl

### **CHINA - CHINE**

Head of Delegation  
 Xin'an ZHANG  
 Bureau of Fisheries  
 Ministry of Agriculture  
 E-mail: boffad@agri.gov.cn

#### Alternate

Shaoshuai DONG  
 Bureau of Fisheries  
 Ministry of Agriculture  
 Phone: +86 10 59191590  
 Fax: +86 10 59192956  
 E-mail: fisherieslaw@agri.gov.cn

### **COLOMBIA - COLOMBIE**

Jefe de Delegación  
 Sra Beatriz CALVO  
 Consejero  
 Representante Permanente ante la FAO  
 Representación Permanente ante la FAO  
 Embajada de la República de Colombia  
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10  
 00196 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 3612131 int.102  
 Fax: +39 06 3225798  
 E-mail: beatriz.calvo@cancilleria.gov.co

**COSTA RICA**

## Jefe de Delegación

Jorge REVOLLO  
 Ministro Consejero ante la Santa Sede  
 Representante Permanente Alternante la  
 FAO  
 Representación Permanente ante la FAO  
 Encargado de Negocios a.i.  
 Embajada de la República de Costa Rica  
 ante la Santa Sede  
 Via G.B. Benedetti, 3  
 00197 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 80660390  
 Fax: +39 06 80660390  
 E-mail: misfao@tiscali.it

## Suplente(s)

Sra. Greta PREDELLA  
 Asistente  
 Representante Permanente Alterno ante la  
 FAO  
 Representación Permanente ante la FAO  
 Embajada de la República de Costa Rica  
 ante la Santa Sede  
 Via G.B. Benedetti, 3  
 00197 Rome, Italy  
 Phone: +39 068 0660390  
 Fax: +39 06 80660390  
 E-mail: misfao2005@yahoo.it

**ECUADOR - ÉQUATEUR**

## Jefe de Delegación

Humberto GOMEZ PROAÑO  
 Delegado del Ministerio de Relaciones  
 Exteriores y de la Dirección General  
 de Intereses Maritimes  
 Phone: +39 389 5345270  
 Fax: +39 06 8417563  
 E-mail: mhgomez@yahoo.com/  
 hgomez@inocar.mil.ec

## Suplente(s)

Santiago Xavier RUBIO GARCES  
 Jefe de Gestión Marítima  
 de la Autoridad Marítima Nacional  
 Phone: +593 9 6343339  
 Fax: +593 4 2327287  
 E-mail: xrubio@dirnea.org

**EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO**

## Head of Delegation

Essam OSMAN FAYED  
 Agricultural Counsellor  
 Deputy Permanent Representative  
 to UN Agencies in Rome  
 Permanent Representation to FAO  
 Embassy of the Arab Republic of Egypt  
 Via Salaria, 267 (Villa Savoia)  
 00199 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 8548956  
 Fax: +39 06 8542603  
 E-mail: egypt@agrioffegypt.it

**EUROPEAN UNION (MEMBER  
 ORGANIZATION) - UNION  
 EUROPÉENNE (ORGANISATION  
 MEMBRE) - UNIÓN EUROPEA  
 (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

## Chef de déléation

Casto LOPEZ BENITEZ  
 Fleet Policy Administrator  
 Directorate-General for Maritime Affairs  
 and Fisheries  
 Rue Joseph II, 99 1/33  
 1049 Brussels  
 Phone: +32 2 299 6077

## Suppléant(s)

Thierry REMY  
 Business Analyst  
 European Commission  
 Directorate-General for Maritime Affairs  
 and Fisheries  
 Rue de la Loi, 16  
 1049 Brussels  
 Phone: +32 2 2966798

**GHANA**

## Head of Delegation

Ms Patricia Anyekai MARKWEI  
 Deputy Director of Fisheries  
 Fisheries Commission  
 PO Box 630  
 Accra  
 Phone: +233 302 678060 ; +233 244  
 272791  
 Fax: +233 302 678061  
 E-mail: patmark3@yahoo.com

**GUINEA - GUINÉE**

## Chef de déléation

Ms Maimouna Fayel N'DIAYE  
 Chef de Service  
 Registre National des navires de pêche  
 industrielle  
 Représentant permanent auprès de la FAO  
 Ambassade de la République de Guinée  
 Via Adelaide Ristori, 9b/13  
 00197 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 8078989  
 Fax: +39 06 8077588  
 E-mail: ambaguineerome1@virgilio.it

**HONDURAS**

## Jefe de Delegación

Sra Mayra REINA TITTA  
 Ministro Consejero  
 Representante Permanente Adjunto  
 ante la FAO  
 Encargado de Negocios a.i.  
 Embajada de la República de Honduras  
 Via Giambattista Vico 40, int. 8  
 00196 Rome, Italy  
 Phone: +39 3337942650  
 E-mail: mayrareina@libero.it

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN  
 (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRÁN  
 (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

## Head of Delegation

Javad SHAKHS TAVAKOLIAN J.  
 Ambassador  
 Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Via Aventina, 8  
 00153 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 5780334  
 Fax: +39 06 5747636  
 E-mail: missiranfao@missiranfao.191.it

## Alternate(s)

Mokhtar AKHONDI G.D.  
 Deputy for Fisheries and Fishing Affairs  
 Iran Fisheries Organization  
 Ministry of Jihad-e-Agriculture  
 Teheran  
 Phone: +98 21 66943965  
 Fax: +98 21 66943852  
 E-mail: akhondi2200@yahoo.com

Ali Reza MOHAJER A.  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Via Aventina, 8  
 00153 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 5780334  
 Fax: +39 06 5747636  
 E-mail: missiranfao@missiranfao.191.it

Seyed Morteza ZAREI S.  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Via Aventina, 8  
 00153 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 5780334  
 Fax: +39 06 5747636  
 E-mail: missiranfao@missiranfao.191.it

**ITALY - ITALIE - ITALIA**

## Head of Delegation

Fabrizio BOCCOLI  
 Administrative/Statistician  
 Ministry of Agriculture, Food  
 and Forestry Policy  
 General Directorate of Fisheries  
 and Aquaculture  
 Fleet Register Unit  
 Viale dell'Arte 16  
 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 59 084920 - 4502  
 E-mail: f.boccoli@politicheagricole.it

## Alternate(s)

Gaetano AMATO  
 Administrative Assistant  
 Ministry of Agriculture, Food and  
 Forestry Policy  
 General Directorate of Fisheries  
 and Aquaculture  
 Viale dell'Arte 16  
 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 59084176  
 E-mail: g.amato@politicheagricole.it

Innocenzo CIGNINI  
 Ministry of Agriculture, Food and Forestry  
 Policy  
 General Directorate of Fisheries  
 and Aquaculture  
 Viale dell'Arte 16  
 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 59084920  
 Fax: +39 06 59084176  
 E-mail: i.cignini@politicheagricole.it

Maurizio TORDONI  
 Ministry of Agriculture, Food and Forestry  
 Policy  
 General Directorate of Fisheries  
 and Aquaculture  
 Viale dell'Arte 16  
 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 59084920  
 Fax: +39 06 59084176  
 E-mail: m.tordoni@politicheagricole.it

**JAPAN - JAPON - JAPÓN**

## Head of Delegation

Takashi KOYA  
 Senior Fisheries Negotiator  
 International Affairs Division  
 Resources Management Department  
 Fisheries Agency  
 Ministry of Agriculture, Forestry  
 and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-8950  
 E-mail: takashi\_koya@nm\_maffigo.jp

## Alternate(s)

Katsumasa MIYAUCHI  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Embassy of Japan  
 Via Quintino Sella, 60  
 00187 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 48799415/0/1/2 (dir) + 39 06  
 487991

Haruo TOMINAGA  
 Assistant Director  
 International Affairs Division  
 Resources Management Department  
 Fisheries Agency  
 Ministry of Agriculture, Forestry and  
 Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-8950  
 E-mail: haruo\_tominga@nm.maff.go.jp

**KUWAIT - KOWEÏT**

## Head of Delegation

Khaled A.O. AL-RASCHED  
 Counsellor  
 Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Via della Fonte di Fauno, 26  
 00153 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 5754598  
 Fax: +39 06 5754590  
 E-mail: kuwait\_FAO@tiscali.it

## Alternate(s)

Faisal AL-HASAWI  
 First Secretary Permanent Representative  
 to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Via della Fonte di Fauno, 26  
 00153 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 5754598  
 Fax: +39 06 5754590  
 E-mail: kuwait\_FAO@tiscali.it

Manar Mohammad AL-SABAH  
 Attaché Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Via della Fonte di Fauno, 26  
 00153 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 5754598  
 Fax: +39 06 5754590  
 E-mail: kuwait\_FAO@tiscali.it

**LEBANON - LIBAN - LÍBANO**

## Chef de délégation

Ahmad ABDALLAH  
 Ministry of Agriculture  
 Rue des Ambassades  
 Bir Hassan, Henri Chehab Caserne  
 Beyrouth  
 Phone: +961 3 297086  
 Fax: +961 1 849614  
 E-mail: a.h.ahmad@live.com

## Suppléant(s)

Hassan ATOUI  
 Ministry of Agriculture  
 Rue des Ambassades  
 Bir Hassan, Henri Chehab Caserne  
 Beyrouth  
 Phone: +961 1 842474  
 Fax: +961 1 849614  
 E-mail: hatwe@agriculture.gov.lb

Samir MAJDALANI  
 Ministry of Agriculture  
 Rue des Ambassades  
 Bir Hassan, Henri Chehab Caserne  
 Beyrouth  
 Phone: +961 3 384421  
 Fax: +961 1 849621  
 E-mail: sem@cyberia.net.lb

**MADAGASCAR**

## Chef de délégation

Georges RAFOMANDANA  
 Secrétaire Général  
 Ministère des pêches et des ressources  
 halieutiques  
 BP 60114 Ampandrianoby  
 Antananarivo 101  
 Phone: +261 32 0720173  
 E-mail: rafo.geo@blueline.mg

## Suppléant(s)

Harimandimby RASOLONJATOVO  
 Directeur du Centre de surveillance  
 des pêches  
 Centre de surveillance des pêches  
 Ministère des pêches et des ressources  
 halieutiques  
 BP 60114 Ampandrianoby  
 Antananarivo 101  
 Phone: +261 320 746742  
 Fax: +261 202 249014  
 E-mail: rasolo.vevey@blueline.mg

**MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA**

## Head of Delegation

Azman MOHD SAAD  
 Agriculture Attaché  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Embassy of Malaysia  
 Via Nomentana, 297  
 00162 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 8417026/ 5764/ 1339  
 Fax: +39 06 8555110  
 E-mail: aa.rome@ambasciatamalaysia.it

## Alternate(s)

Azhar MOHD ISA  
 Assistant Agriculture Attaché  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Embassy of Malaysia  
 Via Nomentana, 297  
 00162 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 8417026/ 1339/ 5764  
 Fax: +39 06 8555110  
 E-mail: aaa.rome@ambasciatamalaysia.it

**MOROCCO - MAROC - MARRUECOS**

## Chef de déléation

Mme Zahra ROCHDI  
 Chef  
 Division des affaires juridiques  
 Ministère de l'agriculture et de la pêche  
 maritime  
 Rabat  
 Phone: +212 537 688165  
 Fax: +212 537 688194  
 E-mail: rochdi@mpm.gov.ma

Khalid QAINI  
 Ingénieur d'état  
 Chef  
 Service de la gestion administrative  
 de la flotte de pêche  
 Ministère de l'agriculture et des pêches  
 maritimes  
 Adgal, Cité administrative  
 Rabat  
 Phone: +39 06 62542501  
 Fax: +212 537688363  
 E-mail: qaini@mpm.mov.gov

**NAMIBIA - NAMIBIE**

## Head of Delegation

Bonifatius AMUTSE  
 Deputy Director  
 Operations-Monitoring, Control and  
 Surveillance  
 Ministry of Fisheries and Marine Resources  
 Pibag 13355  
 Windhoek  
 Phone: +264 61 2053013  
 Fax: +264 61 240412  
 E-mail: bamutse@mfmr.gov.na

Ms Julia EINO  
 Fisheries Inspector  
 Inspectorate  
 Ministry of Fisheries and Marine Resources  
 1594 Walvis Bay  
 Phone: +264 64 2016239  
 Fax: +264 64 2016228  
 E-mail: jeino@mfmr.gov.na

**OMAN - OMÁN**

## Head of Delegation

Nasser AL-KIYUMI  
 Director  
 Fisheries Licensing and Surveillance  
 Department  
 Ministry of Fisheries Wealth  
 Muscat  
 Phone: +968 24688308  
 Fax: +968 24688239  
 E-mail: nsalkiyumi2@hotmail.com

## Alternate(s)

Abdalla AL-HARTHY  
 Ship Captain  
 Ministry of Fisheries Wealth  
 Muscat  
 Phone: +968 99322076  
 Fax: +968 24740159  
 E-mail: dullah9112@hotmail.com

Khamis AL-HINAI  
 Head of Licences Fisheries section  
 Ministry of Fisheries Wealth  
 Muscat  
 Phone: +968 99311727  
 Fax: +968 24688329  
 E-mail: kkkhinai@hotmail.com

### **PANAMA - PANAMÁ**

Jefe de Delegación  
 Giovanni LAURI  
 Administrador  
 Autoridad de los Recursos Acuáticos  
 Ciudad de Panamá  
 Phone: +507 511 6000

Alexis RODRIGUEZ  
 Jefe Control y Cumplimiento  
 Autoridad Marítima de Panamá  
 Ciudad de Panamá  
 Phone: +507 501 5030  
 Fax: +507 501 5082  
 E-mail: alrodriguez@amp.gob.pa

Sra Gina VERGARA  
 Abogada Control y Cumplimiento  
 Autoridad Marítima de Panamá  
 Pan Canal Plaza, Oficina 107  
 Ciudad de Panamá  
 Phone: +507 501 5029  
 Fax: +507 501 5082  
 E-mail: gvergara@amp.gob.pa

### **POLAND - POLOGNE - POLONIA**

Head of Delegation  
 Wieslaw BARANIEWSKI  
 Fisheries Department  
 Ministry of Agriculture  
 Fisheries Department  
 Ministry of Agriculture and Rural  
 Development  
 Warsaw  
 Phone: +48 22 623 26 42  
 Fax: +48 22 623 12 43  
 E-mail:  
 Wieslaw.Baraniewski@minrol.gov.pl

### **ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA**

Chef de déléation  
 Ms Mihaela CRETEANU  
 Counsellor  
 National Agency of Fisheries and  
 Aquaculture  
 Bd. Carol I, nr. 24, District 3  
 Bucharest  
 Phone: +040 241 555343  
 Fax: +040 241 555343  
 E-mail: mihaela.creteanu@anpa.ro

### **RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA**

Alternate(s)  
 Alexander OKHANOV  
 Alternate Permanent Representative  
 to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Embassy of the Russian Federation  
 Via Gaeta, 5  
 00185 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 8557749  
 Fax: +39 06 8557749  
 E-mail: rusfishfao@mail.ru

### **SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**

Jefe de Delegación  
 Sra. Rosaura DEL VAL IZQUIERDO  
 Subdirectora General de Ordenación y  
 Planificación de la Flota y Formación  
 Ministerio de Medio Ambiente y Medio  
 Rural y Marino  
 C/Velázquez, 144  
 28071 Madrid  
 Phone: +34 91 3476060  
 E-mail: rdelvali@mapa.es

## Suplente(s)

Alberto LOPEZ GARCIA ASENJO A.  
Representante Permanente Adjunto  
ante la FAO y el PMA  
Embajada de España  
Largo dei Lombardi, 21  
00186 Rome, Italy  
Phone: +39 06 6869539  
Fax: +39 06 6873076  
E-mail: albertolopez@tiscali.it

Javier PIZARROSO QUINTERO  
Jefe de Servicio de Renovación de la Flota  
Subdirección General de Ordenación y  
Planificación de la Flota y Formación  
Ministerio de Medio Ambiente  
y Medio Rural y Marino  
C/ Velázquez 144 - 28071 Madrid  
Phone: +34 91 3476220  
Fax: +34 93 476058  
E-mail: jpizarro@mapa.es

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA**

## Head of Delegation

Pirochana SAIKLIANG  
Director of Upper Gulf of  
Marine Fisheries Research and  
Development Center (Samut Prakan)  
Department of Fisheries  
Bangkok  
Phone: +66 28167635/38  
Fax: +66 28167634  
E-mail: pirochas@hotmail.com

**TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ**

## Chef de délégation

Rachid FELFEL  
Directeur de la flotte et de la navigation  
maritime  
Office de la Marine Marchande  
et des ports OMMP  
Ministère du Transport  
Bâtiment Administratif  
La Goulette 2060  
Phone: +216 71 737559  
Fax: +216 71 735812  
E-mail: r.felfel@ommp.nat.tn

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -  
REINO UNIDO**

## Head of Delegation

Richard PARSONS  
International Sustainable Marine  
and Fisheries Team  
Department for Environment, Food  
and Rural Affairs  
London  
Phone: +44 020 7238 3129  
E-mail: richard.parsons@defra.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA -  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS  
UNIDOS DE AMÉRICA**

## Head of Delegation

Dean SWANSON  
Chief, International Fisheries Affairs  
Division  
National Marine Fisheries Service, F/IA1  
1315 East-West Highway  
Silver Spring, MD 20910  
Phone: +1 301 7132276  
Fax: +1 301 7132313  
E-mail: Dean.swanson@noaa.gov

## Alternate(s)

Christopher BARROWS  
U.S. Coast Guard Liaison  
US Department of State (OES/OMC)  
Office of Marine Conservation  
2201 C. Street, NW Suite 2758  
Washington, DC 20520  
Phone: +1 202 6473177  
Fax: +1 202 7367350  
E-mail: barrowscm@state.gov

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)**

Jefe de Delegación

Edgardo IBARRA ZUNIGA E.R.  
 Segundo Secretario  
 Representante Permanente Alterno  
 ante la FAO  
 Representación Permanente ante la FAO  
 Via G. Antonelli, 47  
 00197 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 8081407  
 Fax: +39 06 80690022  
 E-mail: embavenefao@iol.it

Suplente(s)

Manuel CLAROS OVIEDO M.E.  
 Segundo Secretario  
 Representante Permanente Alterno  
 ante la FAO  
 Representación Permanente ante la FAO  
 Via G. Antonelli, 47  
 00197 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 8081407  
 Fax: +39 06 80690022  
 E-mail: embavenefao@iol.it

**YEMEN - YÉMEN**

Alternate(s)

Nabil ABDULKADER  
 Counselor  
 c/o Embassy of the Republic of Yemen  
 via Antonio Bosio 10  
 00161 Rome  
 Phone: +39 06 44231679  
 Fax: +39 06 44234763  
 E-mail: segreteria@yemenembassy.it

Ahmed Ali AL-ASSRY  
 Counsellor  
 Embassy of the Republic of Yemen  
 Via Antonio Bosio 10  
 00161 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 4423 1679  
 Fax: +39 06 44234763  
 E-mail: segreteria@yemenembassy.it

**ZIMBABWE**

Head of Delegation

Allowance Lee ZOTOH-SANGO  
 Director Transport Management Division  
 Ministry of Transport, Communications  
 and Infrastructural Development  
 Kaguvi building  
 Corner 4th Central Avenue  
 Harare  
 Phone: +263 712212919/+ 263 04735836  
 Fax: +263 04726739  
 E-mail: alsango@africaonline.co.zw

Alternate(s)

Tendayi NHEKEDZA  
 Counsellor  
 Alternate Permanent Representative  
 to FAO  
 Permanent Representation to FAO  
 Chargé d'Affaires a.i.  
 Embassy of the Republic of Zimbabwe  
 Via Virgilio, 8  
 00193 Rome, Italy  
 Phone: +39 06 68308282  
 Fax: +39 06 68308324  
 E-mail: zimrome-wolit@tiscali.it

**OBSERVERS FROM  
INTERGOVERNMENTAL  
ORGANIZATIONS  
OBSERVATEURS  
D'ORGANISATIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES  
OBSERVADORES DE LAS  
ORGANIZACIONES  
INTERGUBERNAMENTALES**

**FISHERIES COMMITTEE FOR THE  
WEST CENTRAL GULF OF GUINEA**

Per Erik BERGH  
SIF Programme Coordinator  
Stop Illegal Fishing  
Private bag 351 NO 145,  
Postnet Kgale  
Gaborone, Botswana  
Phone: + 267 3926298  
Fax: +267 3926290  
E-mail: pebergh@nfd.s.infs

S raphin DEDI NADJE  
Secretariat General  
FCWC  
PO Box BT 62  
Tema, Ghana  
Phone: +233 207586321  
E-mail: sdedi.nadje@yahoo.fr

**INTER-AMERICAN TROPICAL  
TUNA COMMISSION  
COMMISSION INTERAM RICAINNE  
DU THON TROPICAL  
COMISI N INTERAMERICANA  
DEL AT N TROPICAL**

Jose Alejandro PEREZ  
Fisheries Information Systems  
Specialist  
Inter-american Tropical Tuna  
Commission  
8604 La Jolla Shores Drive, 92037  
La Jolla, California,  
United States of America  
Phone: +1 858 546 7100  
Fax: +1 858 546 7133  
E-mail: aperez@iattc.org

**INTERNATIONAL COMMISSION  
FOR THE CONSERVATION OF  
ATLANTIC TUNAS  
COMMISSION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSERVATION DES  
THONID S DE L' ATLANTIQUE  
COMISI N INTERNACIONAL PARA  
LA CONSERVACI N DEL AT N  
DEL ATL NTICO**

Mauricio ORTIZ  
Fisheries Statistician  
ICCAT  
Calle Coraz n de Maria 8, 6th Floor  
Madrid, Spain  
Phone: +34 91 4165600  
Fax: +34 91 4152612  
E-mail: mauricio.ortiz@iccat.int

**OBSERVERS FROM  
INTERNATIONAL NON  
GOVERNMENTAL  
ORGANIZATIONS  
OBSERVATEURS DES  
ORGANISATIONS NON-  
GOUVERNAMENTALES  
INTERNATIONALES  
OBSERVADORES DE LAS  
ORGANIZACIONES  
INTERNACIONALES NO  
GUBERNAMENTALES**

**INTERNATIONAL SEAFOOD  
SUSTAINABILITY ASSOCIATION**

Robin ALLEN  
Scientific Advisory Committee  
ISSA  
PO Box 5159  
Springlands  
Blenheim 7241, New Zealand  
Phone: +64 21 1779972  
E-mail: [rjallen98@ihug.co.nz](mailto:rjallen98@ihug.co.nz)

**PEW CHARITABLE TRUSTS**

Gunnar ALBUM  
Pew Environment Group  
Barents Sea Office  
8285 Leines, Norway  
Phone: +47 97756810  
E-mail: [album@online.no](mailto:album@online.no)

**WORLD WILDLIFE FUND  
INTERNATIONAL**

Alistair GRAHAM  
World Wide Fund for Nature  
International  
37 Rocky Bay Road  
Cygnet, Tasmania 7112, Australia  
Phone: +61 439 568376  
E-mail: [alistairgraham1@bigpond.com](mailto:alistairgraham1@bigpond.com)

**CHAIRPERSON**

Prof. Martin Tsamenyi  
 Professor of Law  
 Director of the Australian National  
 Centre for Ocean Resources and  
 Security (ANCORS)  
 University of Wollongong  
 Wollongong, NSW 2522  
 Australia  
 Phone: +61 2 4221 3224  
 E-mail: tsamenyi@uow.edu.au

**FAO**

**Viale delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome  
 Italy**

Árni M. Mathiesen  
 Assistant Director General  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 57056423  
 E-mail: arni.mathiesen@fao.org

Kevern Cochrane  
 Director  
 Resource Use and Conservation Division  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 57056109  
 E-mail: kevern.cochrane@fao.org

Jean-Francois Pulvenis  
 Director  
 Policy and Economics Division  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 57054138  
 E-mail: jeanfrancois.pulvenis@fao.org

**SECRETARIAT**

Ms Michele Kuruc  
 Service Coordinator  
 Fishing Operations and Technology  
 (FIRO)  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 57055836  
 E-mail: michele.kuruc@fao.org

Blaise Kuemlangan  
 Legal Officer  
 Development Law Service  
 Legal Office  
 Phone: +39 06 570 54080  
 Fax: +39 06 570 54408  
 E-mail: blaise.kuemlangan@fao.org

Ari Gudmundsson  
 Fisheries Resources Officer  
 Fishing Operations and Technology  
 (FIRO)  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 57054561  
 E-mail: ari.gudmundsson@fao.org

Raschad AL-KHAFAJI  
 Liaison and Meetings Officer  
 Policy, Economics and Institutions  
 (FIPI)  
 Policy and Economics Division  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 570 55105  
 E-mail: raschad.alkhafaji@fao.org

Ms Pilar AROCENA  
 Meetings Clerk  
 Policy, Economics and Institutions  
 (FIPI)  
 Policy and Economics Division  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 570 55335  
 E-mail: pilar.rocena@fao.org

Davide Trebbi  
 Secretary  
 Fishing Operations and Technology  
 (FIRO)  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 57056165  
 E-mail: davide.trebbi@fao.org

Ms Mary Cullinan  
 Secretary  
 Fishing Operations and Technology  
 (FIRO)  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Phone: +39 06 57055667  
 E-mail: mary.cullinan@fao.org

Ms Graciela Segura  
Secretary  
Fishing Operations and Technology  
(FIRO)  
Fisheries and Aquaculture Department  
Phone: +39 06 57053265  
E-mail: [graciela.segura@fao.org](mailto:graciela.segura@fao.org)

### **CONSULTANT**

Shaun Driscoll  
Project Manager, Global Record Project  
Fishing Operations and Technology  
(FIRO)  
Fisheries and Aquaculture Department  
Phone: +39 06 57055034  
E-mail: [shaun.driscoll@fao.org](mailto:shaun.driscoll@fao.org)

### **RESOURCE SPECIALISTS**

Trevor Downing  
Lombard House  
3 Princess Way  
Redhill, Surrey RH1 1UP  
United Kingdom  
Phone: (+44) 173 7379000  
E-mail: [trevor.downing@lrfairplay.com](mailto:trevor.downing@lrfairplay.com)

Vijayan Nadarajah  
International Maritime Organisation  
4, Albert Embankment  
London SE1 7SR  
United Kingdom  
Phone: +44 (0)20 7735 7611  
E-mail: [vnadarajah@imo.org](mailto:vnadarajah@imo.org)

### Liste des documents

TC-GR/2010/1	Ordre du jour et calendrier
TC-GR/2010/2	Structure et stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement: document technique détaillé sur les options possibles
TC-GR/2010/Inf.1	Liste des documents
TC-GR/2010/Inf.2	Liste des participants
TC-GR/2010/Inf.3	Déclaration du Sous-directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO
TC-GR/2010/Inf.4	Rapport de la Consultation d'experts sur l'établissement d'un fichier mondial exhaustif des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires d'approvisionnement (Rome, 25-28 février 2008)*
TC-GR/2010/Inf.5	Rapport relatif à l'étude sur la question d'un identificateur unique du navire et sur la mise en place progressive de ce système dans le cadre du fichier mondial*
TC-GR/2010/Inf.6	Rapport sur les spécifications à respecter ( <i>High Level Requirements</i> – HLR) pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche*
TC-GR/2010/Inf.7	Rapport sur les spécifications autres qu'opérationnelles à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche*
TC-GR/2010/Inf.8	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR1 (renseignements sur l'identité du navire)*
TC-GR/2010/Inf.9	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR2 (activité)*
TC-GR/2010/Inf.10	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR3 (fonction « recherche »)*
TC-GR/2010/Inf.11	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR4 (source centrale)*
TC-GR/2010/Inf.12	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR5 (utilisateurs)*
TC-GR/2010/Inf.13	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR6 (mécanismes de vérification)*
TC-GR/2010/Inf.14	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR7 (établissements de rapports)*
TC-GR/2010/Inf.15	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR8 (propriétaire/exploitant)*
TC-GR/2010/Inf.16	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par la Communauté européenne (CE) et ses États membres

Veillez noter que les documents d'information et autres documents peuvent être consultés sur le site du fichier mondial <http://www.fao.org/fishery/global-record/en>

\* Ce document n'est disponible qu'en anglais.

**Allocution d'ouverture de Árni M. Mathiesen**  
**Sous-Directeur général**  
**Département des pêches et de l'aquaculture**  
**FAO**  
**Rome (Italie)**

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à chacune et chacun d'entre vous, à la fois à la FAO et à Rome, en vue de cette Consultation technique.

Vous êtes ici pour les cinq prochains jours afin de discuter d'un nouvel outil visant à lutter contre la pêche illícite, non déclarée et non réglementée. La pêche INDNR perdure, et demeure un problème complexe malgré l'action engagée depuis une dizaine d'années pour la combattre. Elle constitue une grave menace pour la santé des stocks halieutiques, car elle compromet les mesures de gestion des pêcheries, et annule les efforts consentis par ceux qui respectent les règles, et font preuve d'un comportement responsable face à de multiples autres problèmes environnementaux et sociaux. Vous n'êtes pas sans savoir que les impacts négatifs sont immenses partout où la pêche INDNR est pratiquée, et il faut d'urgence se doter de nouveaux outils afin d'intensifier les efforts menés pour en venir à bout.

Nombre de choses ont été apprises quant aux conditions propices au développement de la pêche INDNR et des activités annexes. Les deux conditions premières qui favorisent actuellement l'essor des opérations illicites sont l'incapacité à obtenir des renseignements de base sur les navires, et le manque de transparence concernant l'identité des propriétaires, les autorisations et les activités de pêche. Si l'on disposait d'informations sur les navires, les opérateurs qui n'hésitent pas à enfreindre les dispositions légales et réglementaires se heurteraient à plus de difficultés et à des coûts plus élevés, car la probabilité d'être dépisté par les autorités serait bien supérieure. Rendre disponible l'information sur les navires afin de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR est l'objet même du fichier mondial.

Le fichier mondial est considéré comme une réponse mondiale à un problème mondial; il constitue une base de données complète, contenant des informations permettant d'identifier les navires; il sera aisément consultable et pourra ultérieurement être enrichi de nouveaux modules d'information. Les données y seront présentées de façon neutre.

Comme vous le savez, l'établissement d'un fichier mondial exhaustif était l'une des réalisations préconisées par la Déclaration de Rome sur la pêche illícite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), adoptée en 2005 par la Conférence ministérielle de la FAO sur les pêches. Constatant le manque d'avancées dans la lutte contre la pêche INDNR, les ministres avaient vivement appelé à la concrétisation des vœux précédemment formulés. Lorsqu'ils ont recommandé d'établir un fichier mondial, les ministres des pêches ont proposé d'y inclure, outre les navires de pêche, les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement. Il leur a semblé important d'étendre le champ d'application du fichier, compte tenu du rôle de ces navires qui appuient les activités de pêche INDNR, et du fait que les transbordements en mer permettent de blanchir les captures et d'en dissimuler la nature illícite. Les ministres ont également noté que la pêche INDNR concerne toutes les régions et tous les types d'opérations, de la pêche industrielle en haute mer à la petite pêche artisanale.

Conformément aux directives formulées par le COFI en 2007 et en 2009, et aux recommandations de la Consultation d'experts de 2008, le fichier mondial a fait l'objet d'un gros travail préliminaire qui est résumé en substance dans les documents présentés pour cette réunion. Les travaux ont été alimentés par des activités de terrain, les résultats d'ateliers sur les besoins des utilisateurs, des réunions avec de nombreux intervenants, un projet pilote et des études techniques sur les solutions envisageables pour l'attribution d'un identifiant unique du navire, la mise en œuvre progressive et les données nécessaires à la conception du système. Le fichier mondial se veut être une base de données mondiale qui regroupera toutes les données disponibles et sera publiquement accessible; différentes questions concernant sa portée, l'accessibilité des informations, sa conception et sa maintenance, les meilleures solutions pour la bonne prise en compte des besoins des pays en développement, et d'autres questions encore, vous sont soumises par la FAO afin de solliciter les orientations de cette Consultation technique.

Les problèmes causés par les activités INDNR engendrent des défis dont la résolution va bien au-delà des possibilités d'un quelconque État, et la coopération internationale est essentielle. De même, le fichier mondial ne doit pas être considéré comme un outil isolé, mais plutôt comme l'un des maillons d'un train de mesures. Lorsque vous en discuterez tout au long de cette semaine, il conviendra de rechercher des synergies avec les initiatives déjà en cours. L'une des plus importantes est le Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui fournit un cadre stratégique et opérationnel clair, visant à favoriser la transparence dans le secteur de la pêche, et préconisant le genre de collaboration et de partage d'informations que peut faciliter le fichier mondial, notamment en appelant tous les États à tenir un fichier des navires de pêche autorisés à battre leur pavillon, à échanger les informations qui s'y rapportent et à coopérer dans le cadre de l'action engagée.

Outre le Plan d'action international, le plus récent instrument contraignant sur les pêches, l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, entretient des liens évidents avec le fichier mondial, étant donné que les informations visées dans cet Accord se rapportent non seulement aux navires, mais aussi à ses autorisations de pêche, à ses captures, aux activités de transbordement et au système de surveillance des navires (SSN), ce qui permettra de dresser un tableau complet qui fera évoluer la situation. Il convient en outre de rappeler les multiples efforts des ORGP et des registres régionaux existants, qui viennent tous compléter l'effort engagé au niveau mondial. Enfin, pour que ce tableau soit vraiment complet et pour s'assurer de la bonne application du fichier, les initiatives relevant d'autres secteurs pourraient aussi avoir leur rôle à jouer à l'avenir, notamment les travaux actuellement menés par l'Organisation maritime internationale sur la sécurité et la pollution dans le secteur des transports maritimes.

Vous aurez constaté à la lecture du principal document de travail que le format de cette réunion diffère de celui d'autres Consultations techniques précédemment organisées par la FAO. Vous n'êtes pas invités cette fois-ci à réviser un projet de texte, bien que cela puisse arriver ultérieurement. Nous attendons plutôt de vous que vous formuliez des recommandations sur quelques questions politiques clés concernant le fichier mondial qu'il est nécessaire de résoudre.

D'ici vendredi après-midi, nous espérons que vous aurez réfléchi à chacune des sept thématiques mentionnées dans la table des matières du principal document de travail dont vous êtes saisi, et que vous aurez arrêté des recommandations pour chacune d'elles. Ces recommandations seront rassemblées dans un rapport reprenant vos décisions ainsi que tout texte complémentaire que vous jugerez nécessaire. Les recommandations de cette Consultation technique seront présentées au COFI pour examen à sa réunion de janvier 2011.

Je ne saurais conclure sans remercier, au nom de la FAO, l'Organisation maritime internationale, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et IHS-Fairplay, anciennement Lloyd's Register-Fairplay, du soutien apporté en vue de l'exécution de ce projet pilote.

L'ordre du jour est très chargé, et je vous souhaite le plein succès dans la tâche qui est attendue de vous. Merci d'avance de la coopération dont vous ferez preuve durant les délibérations de la semaine. N'hésitez pas à faire appel à nous si le personnel du Département et moi-même pouvons vous assister d'une quelconque façon.

Merci de votre attention.

**Le présent document présente le rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. La Consultation s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, du 8 au 12 novembre 2010. Elle a été convoquée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sur recommandation de la vingt-huitième session du Comité des pêches de la FAO. La Consultation technique a formulé des recommandations à l'intention du Comité, pour examen à sa vingt-neuvième session. Elle a été financée par les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par la Commission européenne.**

ISBN 978-92-5-206727-6 ISSN 2070-6995



I1938F/1/01.11